



---

**Organe subsidiaire de mise en œuvre**  
**Quarante-huitième session**  
**Bonn, 30 avril-10 mai 2018**

Point 9 de l'ordre du jour

**Coordination de l'appui à la mise en œuvre d'activités relatives  
aux mesures d'atténuation dans le secteur forestier par les pays  
en développement, y compris les dispositifs institutionnels**

**Coordination de l'appui à la mise en œuvre d'activités  
relatives aux mesures d'atténuation dans le secteur forestier  
par les pays en développement, y compris les dispositifs  
institutionnels**

**Projet de conclusions proposé par le Président**

**Additif**

**Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre**

À sa quarante-huitième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre a recommandé à la Conférence des Parties d'examiner et d'adopter à sa vingt-quatrième session le projet de conclusions ci-après :

**Coordination de l'appui à la mise en œuvre d'activités  
relatives aux mesures d'atténuation dans le secteur forestier  
par les pays en développement, y compris les dispositifs  
institutionnels**

La Conférence des Parties a pris note du fait que l'Organe subsidiaire de mise en œuvre avait achevé les travaux se rapportant aux questions visées au paragraphe 9 de la décision 10/CP.19 à sa quarante-huitième session.

---

